



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE AGENCE AVS REGIONALE

Nous vous informons que durant la période du 20 mars 2023 au 6 avril 2023, nos bureaux seront ouverts selon l'horaire suivant :

Horaire du 20 mars 2023 au 6 avril 2023

Lundi	FERMÉ
Mardi	FERMÉ
Mercredi	Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 16h15
Jeudi	Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 17h45
Vendredi	Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 16h15

Nous vous remercions pour votre compréhension.

AGENCE AVS

En cas d'urgence :

- AVS : Veuillez vous adresser à la caisse de compensation du canton de Berne au 031 379 79 79 ;
- AI : Veuillez vous adresser à l'Office AI du canton de Berne au 058 219 71 11.



Avis de travaux

Renouvellement de la conduite d'eau potable
Chemin de la Réçille, La Neuveville.

Le Syndicat de communes - Service des eaux TLN va procéder au renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable au chemin de la Réçille.

Les travaux s'effectueront **dès le lundi 6 mars, pour une durée de 2 mois.**

En cas de météo défavorable, un report et/ou une prolongation des travaux seront possible.

Dès lors, nous prions aux usagers de cette route de se conformer à la signalisation mise en place.

Le Service des eaux TLN reste à votre disposition pour toutes questions par courriel à info@tln-aqua.ch, ou par téléphone au 079 320 53 02 Monsieur Yves Gay-des-Combes.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.

Ligerz, le 6 mars 2023

Syndicat de communes Service des eaux TLN

COMMUNE DE LA NEUVEVILLE

MISE À L'ENQUÊTE DE L'ŒUVRE CADASTRALE, LA NEUVEVILLE - LOT 6

Les zones forestières de la commune ont fait l'objet d'un abornement et d'une nouvelle mensuration.

L'abornement, le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondants et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

du samedi 1^{er} avril 2023 au lundi 1^{er} mai 2023

à la Mairie, au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, à La Neuveville (Loi cantonale sur la géoinformation [LCGéo], article 38).

Il n'y a pas de mutations en suspens au moment de l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Monsieur Stegemann, ingénieur géomètre, se tiendra à disposition pour répondre aux éventuelles questions

le mardi 18 avril 2023 de 16.00 à 18.00 heure

à la Mairie, Place du Marché 3 à La Neuveville, salle de conférence au 3^{ème} étage.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle [OMO], article 29).

La Neuveville, le 29 mars 2023

Le Conseil municipal

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre g, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 La création d'un poste supplémentaire au service de la gestion du territoire est approuvée.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente Le chancelier
C. Känel V. Carbone

La Neuveville, le 29 mars 2023

Avis de construction

Requérant : M. Claude Wampfler, chemin des Plantes 17,2520 La Neuveville.

Projet : Installation d'un barbecue constitué d'un grill et d'un four à bois en brique rouge, d'une pergola métallique ouverte avec store enrouleur en toile et d'un cabanon en bois, aux chemins des Prés-Guëtins 22 et des Plantes 17, sur les parcelles nos 1765 et 1315, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Les Plantes ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 mars 2023 au 24 avril 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 24 mars 2023
Municipalité de La Neuveville



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires d'ouverture :

Mardi	15h00 - 18h00
Mercredi	13h30 - 17h30
Jeudi	15h00 - 18h00
Vendredi	15h00 - 23h00
Samedi	Fermé (selon programme)

PROCHAINES ACTIVITÉS

Ateliers créatifs avec

« l'Atelier et pourquoi pas »

Gravure sur gomme : vendredi 31 mars

Badge brodés : jeudi 6 avril

Lettrage créatif : Vendredi 28 avril

Customisation de sac en coton : Vendredi 12 mai

! Inscription obligatoire pour chaque atelier !

Prix : 5.- par atelier

Atelier pour les 6-12 ans : mercredi 12 avril

Badges brodés et bracelets brésiliens

Inscriptions jusqu'au jeudi 6 avril / Prix : 5.-

Sortie à Rulantica : jeudi 20 avril

Prix : 65.- (transport + entrée)

Inscription jusqu'au mercredi 12 avril

Talon d'inscription au CAJ

Prestations sur demande ou sur RDV

Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle
Aide aux recherches de stages et apprentissage, CV,
Lettre de motivation

Entretiens individuels ou collectifs de prévention
pour les jeunes ou pour les parents de jeunes



COMMUNIQUÉS DE LA SDN

1^{er} AOÛT 2023 - APPEL D'OFFRES
POUR METTRE SUR PIED ET GÉRER LA BUVETTE

Toute société locale s'intéressant à l'organisation de cette buvette est priée de s'annoncer par courrier auprès de la Société de Développement La Neuveville, par Isabelle Marie, Route de Neuchâtel 11, 2520 La Neuveville, jusqu'au 9 avril 2023.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser à Marion au 032 338 19 25 (répondeur) ou par mail : marion.sanger@gmail.com

Avec nos vifs remerciements.

Société de développement La Neuveville

Dimanche 5 mars dernier, Michèle et moi-même avons visité l'exposition de marionnettes de Frédérique Santal au 1^{er} étage du Mille'Or. Nous avons eu le plaisir de rencontrer l'artiste et de découvrir ses merveilleuses créations. Ainsi mises en valeur dans ce magnifique lieu, les marionnettes lui confèrent une atmosphère des plus féeriques. Au vu du nombreux public qu'elle attire de toutes régions, l'exposition a même été prolongée jusqu'à fin mai.

Lorsque Frédérique nous a demandé notre soutien pour animer les dimanches de *Goûters Extraordinaires* dès 15h, nous avons tout de suite adhéré à son projet et promis de participer à la rétribution des multiples artistes locaux et régionaux qui se produiront dans ce cadre magique.

Lors de sa dernière séance, le comité de la SDN (Société de Développement de La Neuveville) a salué cette initiative et accepté de la soutenir. La Commission de loisirs de la Municipalité devrait nous suivre lors de sa prochaine séance.

Le projet ainsi sur les rails, Frédérique Santal a pu contacter quelques artistes de La Neuveville et de la région (toutes les réponses unanimement positives), secondée pour la promotion par son mari Laurent Dierksen. Les deux sont d'ailleurs les parents de la chanteuse Phanee de Pool, Neuvevilloise d'adoption.

Aussi, nous sommes ravis de vous présenter l'affiche ci-contre qui promet des Goûters vraiment Extraordinaires avec des animations de grande qualité.

Entrée libre – goûters payants - collecte de soutien à la sortie.

Pour la SDN, son Président

Gerald Laubscher



1511
Mille
Or

Avec le soutien de la Municipalité et la Société de développement de La Neuveville

Goûters extraordinaires

dans le cadre féérique des
MARIONNETTES
FRÉDÉRIQUE *Santal*

LE MILLE OR
Grand-Rue 15 - 2520 La Neuveville
032 751 14 22 – www.mille-or.ch

*

Dimanche 26 mars 2023 à 15h
Marianne FINAZZI, comédienne
Lecture «Histoires du Monde»

*

Dimanche 2 avril 2023 à 15h
Fanny ANDEREGG, auteure compositrice

*

Dimanche 16 avril 2023 à 15h
COLOUR OF RICE, auteure compositrice

*

Dimanche 23 avril 2023 à 15h
Marianne FINAZZI, comédienne
Lecture «Voyage au Maroc» de A-M Heiniger

*

Dimanche 30 avril 2023 à 15h
Michèle LAUBSCHER, marionnettiste
pour enfants de 3 à 7 ans

*

Dimanche 7 mai 2023 à 15h
Nadia GIGANDET, musicienne harpiste

*

Dimanche 14 mai 2023 à 15h
Aurèle LOUIS et Maryam HAMMAD
violoncelle, chant et guitare

*

Dimanche 21 mai 2023 à 15h
Anna Magdalena FITZI, comédienne
Lecture «Venise au 16^e Siècle»

*

**Entrée libre, goûters payants
Collecte à la sortie**

Paroisses catholique & réformée
de La Neuveville

RÉCOLTE D'HABITS

Pour le centre de réfugiés de Prêles samedi 22 avril entre 10h et 14h sous l'église catholique, rue des Mornets 15

Les paroisses catholique et réformée de La Neuveville organisent une récolte d'habits pour les nouvelles familles de réfugiés du Centre de Prêles.

Vous êtes invités à apporter :

- des habits et chaussures pour enfants dès 3 ans
- des habits et chaussures pour adultes
- des vélos et trottinettes

Merci de veiller à ce que ces habits soient propres et en bon état. Nous vous remercions d'avance de votre geste de solidarité.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser au 079 352 38 12. Chaque don est précieux et nous nous ferons un plaisir de vous offrir un café sur place.

ALCOOL ET
MÉDICAMENTS :
GARE AU
MÉLANGE !

Informez-vous !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE

Chagrin d'amour?

Conseils + aide 147 de Pro Juventute
est toujours là pour toi!



Petits ou gros
soucis?

Téléphone n° 147

SMS au 147

www.147.ch



Campana pour les crises 00-3100-8
www.projuventute.ch

Je me sens mal!

Conseils + aide 147 de Pro Juventute
est toujours là pour toi!



Petits ou gros
soucis?

Téléphone n° 147

SMS au 147

www.147.ch



Campana pour les crises 00-3100-8
www.projuventute.ch



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

	Avril	
Lundis	3, 17, 24	8h00 - 12h00
Mercredi	12	8h00 - 12h00
Samedis	15, 29	8h00 - 12h00

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 1^{er} avril de 09h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

Chasse aux œufs à Nods
DIMANCHE 2 AVRIL 2023
à 11 heures précises
RDV PARKING SKI DE FONDS
SOUS LA PLACÉ DE TIQUE-NOUÉ

Suite à la chasse aux œufs, un feu est prévu à la place de pique-nique. Chacun peut venir avec ses grillados, pour partager un moment convivial.

Les petits et grands enfants doivent se munir d'un sac pour leurs trouvailles chocolatées.

À NODS
RALLYE DE PRINTEMPS

1^{er} au 30 avril 2023
DÉPART : PARKING CHEVAL BLANC
Durée du parcours : env. 1h30

Tout au long du parcours, des œufs vous indiqueront le chemin.

Vous découvrirez 8 énigmes sur des animaux de la région.

BELLE BALADE ET BONNE DÉCOUVERTE À TOUS

ADMINISTRATION COMMUNALE FERMETURE

Nous vous informons que notre Administration sera fermée le vendredi 7 avril ainsi que le lundi 10 avril pour le week-end de Pâques 2023.

Nous profitons pour vous souhaiter à vous et votre famille de joyeuses fêtes de Pâques.

Commune de Nods

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, **tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1^{er} juin 2023** auprès de l'administration communale.

Merci de votre collaboration

Administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Pierre-André Guillaume, Les Colisses 21, 2518 Nods.

Emplacement : parcelle no 2101, au lieu-dit : " Les Colisses 21 ", commune de Nods.

Projet : demande après coup concernant le déplacement et l'augmentation de la surface des panneaux solaires et construction d'un couvert pour protéger les citernes d'eau potable existantes.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : prés boisés.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 avril 2023** inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 31 mars 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1^{er} août 2023 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à AMICUS** soit par téléphone 0848 777 100, ou par mail info@amicus.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus par la commune.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie !

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

- **Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.**

ADMINISTRATION COMMUNALE

VIGNETTE OBLIGATOIRE / DÉCHETS VERTS

Nous vous rappelons que, chaque ménage allant déposer du gazon ou des branchages doit être au bénéfice d'une vignette. Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'Administration communale (N° de tél. 032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année. Des contrôles seront effectués mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour "jouer le jeu". Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous. Nous vous remercions de votre compréhension.

Conseil communal



Nouvelles de l'administration

Rapport 2022 du Bureau pour la surveillance de la protection des données

Le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport d'activité 2022 du Bureau pour la surveillance de la protection des données (BPD). Le BPD conseille et surveille les autorités cantonales en matière de protection des données et de sécurité de l'information. Il est également à la disposition de la population pour répondre aux questions relatives à la protection des données. Son rapport d'activité annuel est présenté au Grand Conseil.

Les conseils concernant les services sur le cloud ont représenté un volet important des activités du BPD

l'an dernier. Dans le cadre de la transformation numérique, les autorités souhaitent externaliser vers ces services un nombre croissant de traitements de données personnelles. Or, plus les services de cloud proposés sont internationaux et standardisés, moins les autorités ont le contrôle sur l'endroit où les opérations de traitement sont réalisées et sur les personnes qui ont accès aux données traitées, alors qu'elles en ont toujours la responsabilité. Les autorités doivent donc étudier avec soin quelles données elles ont le droit de transférer dans le cloud et quelles sont les mesures à déployer pour réduire les risques.

**Horaires 2023 - Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :

LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 PrêlesAdresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	07.04.2023		Vendredi Saint
Lundi	10.04.2023		Lundi de Pâques
Jeudi-			
Vendredi	18.05.2023	19.05.2023	Ascension
Lundi	29.05.2023		Lundi de Pentecôte
	24.07.2023	04.08.2023	Fermeture estivale
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

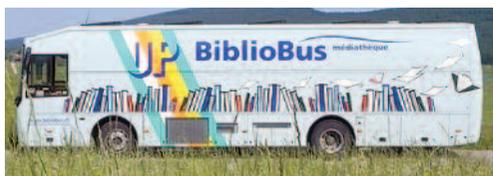
Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES
Stationnements du 1^{er} trimestre 2023****Stationnements**Diesse : Devant le complexe communal
«Le Battoir», entre 11h00 et 11h45Prêles : A l'Est du bâtiment administratif,
entre 13h15 et 14h15Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du
Cheval Blanc et la boulangerie Bayard,
entre 14h30 et 15h301^{er} avril, 22 avril, 6 mai, 20 mai, 3 juin, 17 juin

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**FERMETURE
DE L'ADMINISTRATION À PÂQUES**

En raison de des fêtes de Pâques, l'administration ne répondra pas au téléphone le vendredi 7 avril ainsi que le lundi 10 avril 2023.

La déchetterie de Diesse sera fermée le lundi 10 avril 2023.

En cas d'urgence **uniquement**, vous pouvez laisser un message au 079 380 91 29.

**AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE****Convocation**

à l'Assemblée communale
du jeudi 27 avril 2023
à 19 h 30, à la salle du Battoir, Diesse

Ordre du jour**1. Budget Communal 2023**

a) Introduction

b) Présentation et approbation du budget communal 2023 basé sur une quotité d'impôts inchangée à 1.85, une taxe immobilière inchangée à 1.3%, une taxe des chiens (inchangée : village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00).

2. Informations du Conseil communal**3. Divers et imprévus****Informations :**

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 24 mars 2023

**Dépôt public du procès-verbal
de l'Assemblée communale du 28 mars 2023**

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mars 2023 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 31 mars 2023 au 30 avril 2023.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune

(http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Joseph Mathez, Le Parlet 1, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Bureau d'étude Jean Chatelain, Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle

Propriétaires fonciers : M. Joseph Mathez, Lamboing, Mme Brigitte Müller, Lamboing et Mme Valérie Mathez, La Chau-de-Fonds

Projet : Rénovation de la maison, agrandissement de la véranda, ajout d'un local technique et pose de panneaux solaires, parcelle no 2219, Le Parlet 12, village de Lamboing

Zone : ADTP Fin Derrière Ville

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 31 mars au 30 avril 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 31 mars 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Daniel Geiser, Chenaux 20, 2517 Diesse

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconviiler

Propriétaire foncier : M. Daniel Geiser, Diesse

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2073, Chenaux 20, village de Diesse

Zone : PQ Fin de Chenaux

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 31 mars au 30 avril 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 31 mars 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Schwab-System John Schwab SA, Platanenstr. 7, 3236 Gampelen

Auteur du projet : Idem

Propriétaire foncier : M. Pierre Weber, Rue de l'Elfenau 12, 2502 Bienne

Projet : Construction d'une villa avec sous-sol et couvert à voiture, parcelle no 2748, Champ Favre 11, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme



peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 31 mars au 30 avril 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 31 mars 2023

Avis de construction

Requérant : M. Aurèle Lecomte, Route de Lamboing 15, 2517 Diesse

Auteur du projet : M. Aurèle Lecomte, Diesse
Propriétaire foncier : M. Aurèle Lecomte, Diesse

Projet : Utilisation des extrémités Ouest (déjà réalisé) et Est du bâtiment, installation intérieure de 5 boxes pour chevaux avec sortie, parcelle no 2275, Route de Lamboing 17, village de Diesse

Zone : PQ Route de Lamboing

Dérogation : à l'art. 16 PQ Route de Lamboing

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 mars au 23 avril 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 24 mars 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Sandra et Philipp Schmutz, Schlossmatten 1, 3150 Schwarzenburg

Auteur du projet avec procuration : Alexia Rufé, Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Propriétaires fonciers : Mme et M. Sandra et Philipp Schmutz, Schwarzenburg

Projet : Rénovation et assainissement du chalet, création d'une place en chaille, parcelle no 881, Baselsteinweg 15, village de Lamboing

Zone : Agricole

Dérogation : à la 24c LAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 mars au 23 avril 2023, publication dans la FO du 29 mars 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 24 mars 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Gaetan Huguenin, Sous Banbois 40, 2515 Prêles

Auteur du projet : Paerlitec SA, Grand-Rue 49, 2720 Tramelan

Propriétaires fonciers : Mme et M. Natascha Ciaccia Huguenin et Gaetan Huguenin, Prêles

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2018, Sous Banbois 40, 2515 Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 mars au 23 avril 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 24 mars 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Willi Flückiger, Mont Sujet 12, 2515 Prêles

Auteur du projet : M. Willi Flückiger, Prêles

Propriétaires fonciers : Mme Monika Geiser et M. Willi Flückiger, Prêles

Projet : Création d'une clôture pare-vue adjacente à la parcelle no 2743, parcelle no 2681, Mont Sujet 12, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 mars au 23 avril 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 24 mars 2023

Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Approbation des modifications du Règlement d'organisation (RO), entrée en vigueur

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Les modifications du Règlement d'organisation (RO), adoptées par l'Assemblée communale de la Commune mixte de Plateau de Diesse en date du 28 mars 2023, entreront en vigueur le 1^{er} mai 2023, sous réserve de l'approbation par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne (OACOT).

Prêles, le 31 mars 2023

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Le Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Approbation du Règlement concernant le stationnement régulier sur le domaine public

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 28 mars 2023, l'Assemblée communale de Plateau de Diesse a adopté le Règlement concernant le stationnement régulier sur le domaine public.

Ce présent règlement entrera en vigueur au 1^{er} mai 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à

l'encontre de la décision de l'Assemblée communale du 28.03.2023.

Prêles, le 31 mars 2023

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Le Secrétariat communal

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU COLLECTEUR TEXAID À LAMBOING

Nous avons le plaisir d'informer les citoyens qu'un nouveau collecteur Texaid a été placé depuis peu à Lamboing. Tous ces conteneurs sont en libre accès.



Vous pouvez y déposer :

- vêtements propres, pour homme, dame et enfant
- vêtements en cuir et fourrures
- chaussures propres pouvant encore être portées (nouées par paires)
- textiles de table, de literie et domestiques propres
- sous-vêtements et chaussettes propres
- ceintures et sacs
- couettes et coussins

Sont interdits :

- matériaux autres que des textiles
- vêtements ou textiles domestiques fortement souillés
- déchets textiles, chutes
- matelas, tapis, matériaux d'isolation
- chaussures de ski, patins, inline skates

NOUVEAU - Lamboing : Les Charmilles (derrière l'Ecole à Journée Continue)

Diesse : Route de Lamboing (déchetterie)

Prêles : La Malié (déchetterie verte)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous appeler.

L'administration

Nous, les aveugles, voyons autrement.
Par ex. avec le nez...

L'autonomie au quotidien, aussi grâce à vos dons:
CP 10-3122-5. ucba.ch

UCBAVEUGLES
Union centrale suisse pour le bien des aveugles



Une réglementation moderne pour la protection de la population et la protection civile

La loi cantonale sur la protection de la population et la protection civile a été scindée en deux actes. Cette révision crée les bases légales pour des projets tels que la planification de la continuité des activités de l'administration cantonale. Le Conseil-exécutif a ouvert la procédure de consultation relative aux projets de lois cantonales sur la protection de la population et sur la protection civile.

La loi cantonale sur la protection de la population et la protection civile a été adaptée aux nouvelles dispositions de la législation fédérale entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021 (lire l'encadré). La révision opérée au niveau fédéral a été l'occasion de créer, dans la législation cantonale, les bases de différentes nouveautés dans les deux domaines concernés.

Deux lois au lieu d'une

Le Conseil-exécutif a décidé de scinder la loi actuelle en deux actes. L'un est consacré à la protection de la population, qui est un système coordonné faisant appel à des partenaires différents selon la mission à remplir, et l'autre à la protection civile, qui est un dispositif réunissant des organisations partenaires fixes. Cela a permis d'élaborer deux projets de loi plus clairement structurés et dotés de définitions plus précises que l'actuelle loi cantonale sur la protection de la population et la protection civile. Ces projets créent de bonnes conditions pour faire face aux défis actuels et futurs.

Une meilleure capacité d'action pour les autorités face aux crises

La nouvelle loi cantonale sur la protection de la population renforce la capacité d'action des autorités face aux crises. Elle crée notamment une base pour la planification de la continuité des activités de l'administration cantonale, un outil grâce auquel l'administration peut maintenir les services essentiels qu'elle fournit aux citoyennes et aux citoyens, à l'économie et à la politique en cas d'événement ou de crise : *"Le canton a tiré les leçons des crises passées. Il s'organise pour que les services essentiels de l'État continuent de fonctionner même dans les situations de crise grave"*, a relevé le conseiller d'État Philippe Müller. Le projet de loi définit en outre plus précisément le mandat de l'organe de conduite cantonal et son interface avec les structures ordinaires. Les expériences faites durant la pandémie de coronavirus en 2020 et 2021 puis face au risque de pénurie d'énergie en 2022 et 2023 ont mis en évidence un potentiel d'amélioration dans ce domaine. Le projet reporte en outre des communes au canton la responsabilité du contrôle périodique des abris et la planification de l'attribution des places protégées.

La protection civile reste l'affaire des communes

La future loi cantonale sur la protection civile est le fruit de travaux stratégiques réalisés de 2017 à 2020 avec le concours de différentes parties prenantes. Ces travaux ont abouti au constat que la protection civile doit rester l'affaire des communes. Mais la nouvelle loi donne aux communes la possibilité de déléguer au canton, contre indemnisation, des tâches clairement définies, notamment dans le domaine de l'instruction et de la tenue des contrôles.

Consultation jusqu'au 23 juin 2023

La Direction de la sécurité ouvre aujourd'hui la procédure de consultation concernant la révision totale de la loi cantonale sur la protection de la population et la protection civile. La consultation dure jusqu'au

23 juin 2023. Les deux dossiers peuvent être consultés et commentés en ligne avec l'application E-Participation, qui offre une interface conviviale pour donner son avis.

Accueil extrafamilial des enfants : mise en consultation de l'ordonnance partiellement révisée

La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) du canton de Berne lance le 27 mars 2023 la procédure de consultation concernant la révision partielle de l'ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF). La consultation dure jusqu'au 19 mai 2023.

La révision partielle de l'OEJF doit permettre d'adopter les dispositions d'exécution nécessaires pour régler l'autorisation et la surveillance de l'accueil familial de jour, qui doivent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Parallèlement, la présente révision partielle est mise à profit pour tenir compte des expériences recueillies dans le domaine des crèches sur la base de la nouvelle législation. Le projet contient notamment des adaptations de prescriptions relatives au personnel des crèches.

En vue du lancement de la consultation, la division Famille et société de l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) a tenu hier (mercredi 23 mars 2023) deux séances d'information destinées aux organisations d'accueil familial de jour ainsi qu'aux représentantes et représentants des crèches, de l'association professionnelle kibesuisse, de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), de l'organisation du monde du travail Social du canton de Berne (OrTra Social Berne) ainsi que du Syndicat suisse des services publics (SSP).

Les organisations d'accueil familial ont été informées des conditions d'octroi de l'autorisation ainsi que des modalités de surveillance à leur égard. Les participantes et des participants ont été invités à donner leur avis sur les questions de mise en œuvre. Lors de la séance destinée aux crèches, les discussions ont essentiellement porté sur l'engagement du personnel et sur les mesures supplémentaires envisageables pour remédier à la pénurie de personnel qualifié.

Le canton entend poursuivre le dialogue très constructif entamé à l'automne 2022 avec les représentantes et les représentants de la branche des crèches.

Le modèle global des transports du canton de Berne a été mis à jour

Le trafic va s'intensifier ces prochaines années dans le canton de Berne, mais à un rythme plus lent qu'anticipé auparavant. C'est ce que montre l'actualisation du modèle global des transports basée sur les Perspectives d'évolution des transports 2050 de la Confédération. Elle indique les tendances dans le domaine des transports en intégrant notamment l'évolution des comportements en matière de mobilité depuis la pandémie de coronavirus.

Le canton de Berne vient de mettre à jour son modèle global des transports. Pour cela, il s'est fondé notamment sur des données de comptage du trafic, sur les perspectives démographiques, sur l'évolution prévisionnelle de l'emploi et sur les comportements en matière de mobilité. Le modèle actualisé repose sur les dernières données disponi-

bles, qui datent de 2019. L'horizon 2040 a été maintenu pour les projections.

Un modèle, deux scénarios

Le modèle global des transports actualisé est également basé sur les Perspectives d'évolution des transports 2050 de la Confédération et il tient compte de l'évolution des comportements en matière de mobilité depuis la pandémie. Deux scénarios ont été élaborés pour élargir l'éventail des projections : le scénario de base, qui s'appuie sur le scénario du même nom de la Confédération, et le scénario modéré, qui reprend largement le scénario "Statu quo" de la Confédération, avec une croissance plus forte des transports.

Une croissance moins marquée du trafic selon les nouvelles projections

Selon les chiffres relatifs à la croissance du trafic, la part des transports publics dans le volume total du trafic devrait progresser d'ici à 2040. Dans le canton de Berne, les prévisions de croissance du trafic global entre 2019 et 2040 vont, suivant le scénario, de +5 % à +10 % (en véhicules-kilomètres) pour le trafic routier motorisé et de +17 % à +20 % (en voyageurs-kilomètres) pour les transports publics.

Le ralentissement de la croissance du trafic n'a pas d'incidence sur les projets de transport en cours dans le canton de Berne. Ces projets doivent être mis en œuvre car les infrastructures concernées sont déjà surchargées et la hausse prévue du trafic ne fera qu'aggraver le manque de capacités.

Le modèle global des transports a été lancé en 2010. Depuis, cet outil de planification est utilisé dans différents processus de planification et projets d'infrastructure des pouvoirs publics. L'intégration de données plus précises lors de l'actualisation a accru sa fiabilité.

Les services officiels et les particuliers remplissant un mandat public peuvent dès à présent utiliser cet outil de planification.

Mise au concours du Prix du cinéma bernois 2023

Pro cinéma Berne met au concours les Prix du cinéma bernois 2023. Les cinéastes, productrices et producteurs bernois sont invités à soumettre au jury leurs films actuels. Sont admis les courts et longs métrages de productrices ou producteurs et réalisatrices ou réalisateurs professionnels qui remplissent les critères formels de Pro cinéma Berne. Les lauréates et lauréats seront désignés par un jury indépendant.

Les critères et les conditions d'admission sont présentés dans l'annonce détaillée qui est publiée sur le site Internet de la Section Encouragement des activités culturelles du canton de Berne : Encouragement des activités culturelles du canton de Berne/Mises au concours actuelles.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard vendredi, le 2 juin 2023 sur le portail en ligne pour les demandes de soutien à la Section Encouragement des activités culturelles du canton de Berne.



Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Fermeture annuelle jusqu'en avril.
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Biemme, Chavannes / Gléresse

Exposition permanente: Vignoble et viticulture de la région.
Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Vendredi	31.03.2023	19h	EMJB atelier-concert
Samedi	1.04.2023	17h	EMJB atelier-concert
Vendredi	21.04.2023	20h30	Simon Romang
Vendredi	5.05.2023	20h30	Tréteaux d'Orval
Samedi	6.05.2023	20h30	Tréteaux d'Orval
Dimanche	7.05.2023	17h	Lempen Puppet Theater

Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbiemme.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Biemme. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 31 mars

Cultes dans les homes, 10h Montagu et 10h45 Mon Repos
16h30, rencontre du Cycle I à la maison de paroisse

Samedi 1er avril

11h-15h, repas-spectacle pour les Cycles II et III à la maison de paroisse

Dimanche 2 avril

Culte des Rameaux à la Blanche-Eglise, avec John Ebbutt, pasteur ; Ruth Robert, organiste. Un roi sur un âne ?
Distribution de petits rameaux.

Chants 33-35, 41-04, 33-22, 24-11, 33-02

Mercredi 5 avril

10h, salle Schwander, groupe de prière et de partage biblique

14h30, chant à la maison de paroisse

Jeudi saint 6 avril

19h30, dernier repas célébré dans le chœur de l'église

Vendredi-saint 7 avril

10h, lecture de la Passion. Chants et méditation

Dimanche 9 avril

10h, culte du jour de Pâques. Accueil café-tresse dès 9h20.

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des
prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 2. April

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Palmsonntags-Gottesdienst mit
Abendmahl und Goldene Konfirmation, mit Pfr. Peter von
Salis und Karin Schneider (Orgel). Anschliessend Apéro.

Freitag, 7. April

15.15 Uhr, Kirche Ligerz: Karfreitags-Gottesdienst mit Pfrn.
Corinne Kurz und für die Musik Hassan Taha (Oud) sowie
Karin Schneider (Orgel).

Pikettdienst

13. März bis 19. April: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messes dominicales à La Neuveville

Dimanche 2 avril, Rameaux, 10h, église Notre-Dame de
l'Assomption / Dimanche de Pâques, 9 avril, 10h, église Notre-
Dame de l'Assomption / Dimanche 16 avril, 10h, église Notre-
Dame de l'Assomption.

Célébrations du temps pascal dans l'UP

Jeudi Saint 6 avril, 20h, Ste-Marie, Biemme / Vendredi Saint 7
avril, 15h, célébration de la Passion, St-Nicolas, Biemme + 17h,
célébration de la Passion, Notre-Dame de l'Assomption, La
Neuveville / Samedi 8 avril, veillée pascalle, 20h30, Christ-Roi,
Bienne / Dimanche de Pâques 9 avril, 10h, Ste-Marie, Biemme

11 / Paroisses

+ 10h, Reuchenette-Péry, chapelle + 10h, Notre-Dame de
l'Assomption, La Neuveville.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Culte des Rameaux

Dimanche 2 avril, 10h, service de voiture (voir ci-dessous),
thème: Thème : Si Jésus est mort et ressuscité, quelles
espérances pour nous aujourd'hui et même au-delà ?

Culte de Vendredi-Saint et Pâques

Vendredi 7 avril, 10h, église de Nods; Dimanche 9 avril,
10h église de Diesse

Après-midi enfants

Mercredi 12 avril, 14h-16h, Après-midi loto (dès 3 ans);
jeudi 13 avril 14h-16h, après-midi cinéma avec le dessin
animé "Comme des bêtes 2" (dès 6 ans), Maison de
paroisse de Diesse.

Service de voiture

9h35 école à Prêles/9h40 La Poste Lamboing; si le culte
a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre
du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 2 avril

17h à Diesse, culte musical.

Vendredi-Saint, 7 avril

10h, culte à Nods, musique de Pierre-André Bovet et
Bernard Heiniger

Dimanche 9 avril

10h, culte de Pâques à Nods avec Sainte-Cène,

Mardi 11 avril

9h à la cure, lecture biblique et prière.

14h rencontre des aînés avec le thème: Pâques, sens et
coutumes.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au
076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.
Cours message ou réflexion et partages en groupes.
(également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.chs

Instantané

C'est pour offrir ?

C'est la question que pose parfois le vendeur
ou la vendeuse au moment de l'achat d'un
éventuel cadeau. "Je vous l'emballe ?" Si la
réponse est positive alors il ou elle aura soin
d'enlever l'étiquette du prix, en détachant
l'autocollant avec application. Seulement, on a
beau gratter, il arrive qu'il reste un peu de colle.
Une trace discrète, mais qui "pède" au toucher.

A l'inverse, dans la vie, il est souvent courant de
"coller des étiquettes", selon notre gamme
d'appréciations. Il y a en a qui à nos yeux valent
peu cher. D'autres qui ont un prix totalement
surfait qui ne s'arrête qu'à l'emballage. Il peut
être assez amusant de donner des évaluations
aux personnes autour de nous. Ca nous donne
l'illusion qu'on est pas trop dévalué sur le
marché ! Même s'il y a l'inflation !

Mais l'ennui c'est quand on veut enlever une

étiquette : ça colle toujours un peu sur celui ou
celle à qui on l'a mise. J'imagine que c'est la
même chose pour nous : il y en aura toujours
pour savoir mieux que nous ce que nous
valons. Parfois pas plus qu'une vieille casserole.

Ce que je découvre, c'est qu'en s'estimant sans
cesse on est souvent perdant : combien de fois
me suis-je trompé en voulant "coller une
étiquette", que l'autre était bien plus, bien
différent, que ce que j'avais pensé de lui ?

Alors cessons de nous "coller" les uns les autres,
car il y a une parole qui dit "Tu as du prix à mes
yeux, je t'aime" - Esaïe 43,4

Nous avons mieux à nous offrir !

John Ebbutt, pasteur